

AR Prefecture	DEPARTEMENT DU LOT
046-214602146-20240527-14-DE	MAIRIE DE PARNAC
Reçu le 31/05/2024	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

- ❖ **DATE DE CONVOCATION** : 14/05/2024
- ❖ **Etaient présents** : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique, LEYMARIE Anne-Marie.
- ❖ **Etaient excusés ou absents** :
- ❖ **Procurations** :
- ❖ **Secrétaire de séance** : GASTAL Gwladys.

Objet : Don alimentaire aux restaurant du cœur du territoire de Luzech

Mr le maire expose à l'assemblée délibérante :

Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter d'une action solidaire importante : la réalisation d'un don alimentaire aux Restos du Cœur de Luzech. Notre objectif est d'apporter une aide directe et immédiate à cette association qui œuvre inlassablement pour soutenir les personnes en difficulté dans notre territoire.

Considérant :

- **L'engagement des Restos du Cœur de Luzech dans la lutte contre la précarité et la malnutrition.**
- **La nécessité de soutenir cette association pour assurer une aide directe et immédiate aux personnes en difficulté de notre territoire.**
- **La volonté de privilégier un don alimentaire plutôt qu'un don financier pour garantir une distribution locale et effective des ressources.**

Détails du Don :

- **Nature du Don** : Fourniture directe de denrées alimentaires essentielles (produits non périssables, conserves, pâtes, riz, etc.).
- **Bénéficiaires** : Restos du Cœur de Luzech, garantissant une distribution locale aux personnes dans le besoin.

Inscription Budgétaire :

- **Chapitre Budgétaire** : Les crédits destinés à ce don alimentaire seront inscrits au chapitre 011 de notre budget, et non au chapitre 65, afin de garantir une affectation claire et précise des fonds.

AR Prefecture

046-214602146-20240527-14-DE
Reçu le 31/05/2024

Après délibération, le conseil municipal, **décide à l'unanimité**

- De faire un don alimentaire aux restaurant du cœur de Luzech.
- Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 011.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Marc GASTAL, le Maire

Gwladys GASTAL,
La secrétaire de séance,

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,
Publication ou notification en date du
Le Maire,
Marc GASTAL,